DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2026

Réuni le vendredi 18 septembre 2026 deux mil vingt-six à dix-neuf heures, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BERT, DESSENS, FONTENY, GAUVIN, MARY, NOULHIANE Messieurs, PRÉTEUX, RAGOBERT, THEULOT, URBAIN, VANDENABEELE.
Étaient excusés : Madame BOUGIS, Messieurs BAILLY, PERRIER, VILLERET

Étaient absents : /

Madame Murielle BOUGIS a donné pouvoir à Madame Roseline MARY
Monsieur Alain BAILLY a donné pouvoir à Monsieur Phillipe PRÉTEUX
Monsieur Michel PERRIER a donné pouvoir à Madame Nathalie FONTENY
Monsieur Kévin VILLERET a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN

Secrétaire de séance : Madame Nathalie FONTENY

1) Adhésion au service de santé au travail

Suite au départ du médecin du travail au sein du Centre de Gestion du Cher, la Commune avait pour obligation d'adhérer à un service de santé au travail afin de garantir le suivi médical et la prévention en santé au travail pour l'ensemble des agents de la collectivité.
L'Association de Prévention et de Santé au Travail du Département du Cher a été retenue.
Ses missions essentielles sont le suivi individuel de l'état de santé des salariés et la prévention des risques professionnels.
Le droit d'entrée pour la première année est de 24.39 € HT par salarié et la cotisation annuelle 2026 s'élève à 115.50 € HT par salarié.
Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés donne son accord pour adhérer.

2) Accueil périscolaire

Considérant la volonté de la Commune de simplifier la gestion de l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire, offrant plus de souplesse pour le personnel et l'organisation, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés décide de modifier la nature du service d'accueil périscolaire en garderie communale, approuve la fermeture de l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire au 18 septembre 2026 et créer le service de garderie communale à compter du 19 septembre 2026 en maintenant les tarifs comme suit pour l'année 2026/2027 :

Quotient familial	< 400 €	401 € ≤ QF < 586 €	587 € ≤ QF < 1 000 €	QF ≥ 1 001 €
Matin	1.95€	2.00€	2.05€	2.10€
Après-midi	3.05€	3.10€	3.15€	3.20€

D'autre part, deux agents seront inscrits pour obtenir le BAFA.

3) Vente de bois suite à la tempête en collaboration avec l'ONF

Le Maire expose au conseil municipal que la tempête survenue le 15 juillet 2026, a causé des dégâts importants dans la forêt communale de Nançay, provoquant de nombreuses chutes d'arbres, des casses et des déracinements sur les parcelles forestières B1088 ; 1089 ; 1057 ; 1058 ; 1060 ; 1061 ; 1062.

Il est nécessaire de procéder dans les meilleurs délais à l'enlèvement et à la valorisation de ce bois endommagé pour des raisons de sécurité et de salubrité forestière.
Un repérage a été réalisé en liaison avec l'Office National des Forêts qui a la gestion de la forêt communale et une offre a été faite par l'entreprise JBE Jamet Bois Energie au tarif de :

Grume SCI 23 cm + 5m+	35.00 € / m3
Palette	14.00 € / stère
Trituration feuillus résineux	6.50 € / stère
Bois de chauffage	11.00 € / stère

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés, donne son accord et autorise le Maire à signer l'offre.

4) Devis

Un devis a été demandé à la piscine la Salamandre à Salbris dans le cadre des séances de natation à l'école.
Le montant s'élève à 1154.00 € pour 8 séances en présence d'un maitre-nageur.
Celui du transport s'élève à 1311.20 € pour les 8 dates.
Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés donne son accord pour signer les deux devis.

La société DS PRO NETTOYAGE a proposé un devis pour le nettoyage des vitres du club house et de la maison des jeunes pour un montant de 54.00€ et un devis de 114.00€ pour le nettoyage des vitres du cabinet d'infirmières.
Les deux devis sont acceptés par le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés.

Concernant l'élagage à la nacelle de 6 chênes, démontage de 2 pins, 2 bouleaux, 5 châtaigniers et d'un chêne mort allée des chênes par JM PAYSAGES, le montant du devis s'élève à 1836.00€.
Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés donne son accord pour signer le devis.

Un devis à ABC PROTECTION INCENDIE a été demandé pour les plans d'intervention de la Mairie suite aux travaux d'un montant de 337.75€ et un pour la mise en conformité des extincteurs de tous les bâtiments communaux d'un montant de 239.45€.
Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés donne son accord pour signer les deux devis.

5) Adhésions

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés décide d'adhérer pour l'année 2026 :
Au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement dont le montant est de 110.00 €.
À l'agence Tourisme & Territoire du Cher pour un montant de 25.00€.

6) Informations

Monsieur le Maire donne diverses informations au conseil municipal :

- Le village a été labélisé « zone fibrée » par l'ARCEP.
 Dans ce cadre, des panneaux vont être installés à l'entrée de la Commune entièrement financés par Berry Numérique.
- Une soirée Halloween est organisée par le Comité des Loisirs de Vierzon.
- Réception d'une carte postale de Madame Fabienne GIRARD, en remerciement au coffret cadeau wonderbox offert lors de son départ à la retraite.

- La digue de l'étang installée par JM PAYSAGES a cédé, la prise en charge par son assurance est confirmée, elle va être réparée très prochainement.
- La circulation chemin de la Croix de Bethonne va être revue et une réunion de travail va être organisée.
- Dans le cadre des Opérations de Revitalisation du Territoire, vont être inscrits le projet de centre village, la toiture de l'Eglise, ainsi que les enfouissement routes de Vierzon et Vouzeron.
- Un rendez-vous a eu lieu concernant la partie financière du projet de revitalisation du Centre bourg avec SEM TERRITORIA.
- Différents devis ont été signés :
 - Entreprise BODET pour le remplacement du moteur de volée de la cloche de l'église ainsi que l'étayage des poteaux par l'entreprise SAS DESPRES.
 - Achat d'engrais pour le stade chez GAMM VERT
 - Réparation de la chaudière avec l'entreprise EIFFAGE
 - Achat d'un panneau station de taxis à l'entreprise SIGNAUX GIROD
 - Réparation de la faucheuse chez Méthivier.
 - Réalisation, impression et installation des plans de sécurité incendie par ABC PROTECTION INCENDIE.
- Les deux photos sélectionnées dans le cadre du reportage photographique aérien sont la place de l'Eglise et le Château.
- Une information concernant la mise en place d'une éventuelle épicerie libre-service (société API)
- Avec l'arrivée de la 4G en mars 2026, le circuit du patrimoine va pouvoir être finalisé.
- Concernant le projet PRL, le rendez-vous du vendredi 18 septembre 2026 de 18h à 19h avec les membres du conseil municipal pour faire un point de situation a été annulé par le promoteur à 12h30 pour des raisons techniques (les conseillers ont été prévenus).
- À la demande de Monsieur le Maire auprès de l'association des maires du Cher, Monsieur THEULOT a été nommé à la Commission Locale de l'Eau.

Le Maire,